
PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

15 OCTOBRE 2008

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**recommandant la généralisation des animations à la vie relationnelle,
affective et sexuelle en milieu scolaire**

déposée par

Mmes M. Dethier-Neumann, I. Simonis, Ch. Bertouille,
M. J.-P. Procureur et Consorts

DÉVELOPPEMENT

La vision positive de la promotion de la santé nous conduit à considérer que toute personne a le droit de vivre sa vie affective et sexuelle de façon libre, épanouissante et responsable.

Pour y arriver, elle a besoin d'informations objectives et de repères éducatifs qui puissent donner du sens à son vécu personnel, relationnel et culturel. La construction de ce vécu nécessite un positionnement conscient et responsable dans ce que l'individu apporte à l'autre et aux autres et ce qu'il reçoit.

Dans un contexte de profondes mutations familiales, il est nécessaire d'aider les personnes à disposer de repères qui leur permettront d'adopter une attitude autonome et responsable en tant qu'individu mais aussi, suivant leur choix de vie, en tant que partenaires et en tant que futurs parents.

Une politique visant à offrir aux jeunes de culture et d'horizons divers, une information, sensibilisation et éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est amorcée mais pas encore suffisamment mise en œuvre, ce qui contribue à entretenir chez les jeunes des clichés, des stéréotypes et des risques liés à des comportements inadéquats dans le champ de la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Un des risques le plus souvent cités est celui des grossesses non désirées.

« La prévention des grossesses non désirées, et donc des interruptions de grossesse, passe nécessairement par la promotion du respect de soi-même et de l'autre, et par une prise de responsabilité à l'égard d'un tiers potentiel.

Une information actualisée permettant un meilleur accès à toutes les formes de contraception devrait ensuite être disponible. Les jeunes surtout, aussi bien les garçons que les filles, doivent être conscients de leur fécondité et doivent pouvoir en assumer la responsabilité.

Une information spécialisée ainsi qu'une éducation appropriée sont donc indispensables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu scolaire, pour leur apprendre à appréhender convenablement les relations affectives et sexuelles ainsi que leur fécondité.

L'amélioration de la qualité de cette éducation suppose l'intégration de l'éducation sexuelle et relationnelle dans les programmes de formation des futurs enseignants. » (1)

Ainsi s'exprime, dans son neuvième rapport, la Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990

(1) *Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse, Rapport à l'attention du Parlement*, 26 septembre 2006, page 78.

relative à l'interruption de grossesse (2). À quelques détails près, cette recommandation est formulée depuis la rédaction des premiers rapports de la Commission.

Une recommandation légitime au regard des chiffres du nombre d'interruptions volontaires de grossesses pratiquées chez les jeunes filles en Belgique.

En 2005, 84 IVG ont été pratiquées sur des filles de 10 à 14 ans et 2.301 IVG sur des filles de 15 à 19 ans. Soit un nombre de 2385 interventions qui représente plus de 14 % de 16.694 IVG pratiquées.

En 2000, 2.082 IVG avaient été pratiquées sur les jeunes filles de la même catégorie d'âge.

On assiste entre 2000 et 2005 à une progression quasi continue du nombre d'IVG pratiquées chez les jeunes filles. S'il y avait lieu, dans les premières années de l'application de la loi, d'être prudent face à la progression constatée, laquelle pouvait en effet résulter d'une meilleure communication des données, cette nuance perd au fil du temps beaucoup de sa pertinence avec la mise en place d'une routine dans la récolte de ces données.

Autre phénomène à prendre en compte : en Belgique, une femme sur cinq a été, au moins une fois dans sa vie, victime de violence de la part de son mari ou de son compagnon. La lutte contre la violence au sein du couple constitue une priorité des deux plans nationaux d'action contre la violence à l'égard des femmes qui se sont succédés depuis 2001. L'objectif de sensibilisation et de prévention des violences dans les relations amoureuses via la généralisation des animations à la vie affective et sexuelle rejoint d'ailleurs les recommandations de la résolution relative à la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales votée le 5 mai 2006 (3).

D'autres indicateurs inquiétants plaident pour une intensification et une généralisation de l'animation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en milieu scolaire.

Ainsi en est-il du phénomène émergent et en augmentation des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel, phénomène dont les contours sont dessinés par Bernard Pihet, de l'Unité de Psychopathologie légale (UPPL), dans le cadre des Carrefours de l'aide à la

(2) *Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse*, modifiant les articles 348, 350, 351 et 352 du Code pénal et abrogeant l'article 353 du même Code, Commission instituée par la loi du 13 août 1990. Ce rapport porte sur les enregistrements d'interruptions de grossesse qui lui ont été communiqués pour les années 2004 et 2005.

(3) Fremault Céline, Saidi Fathia, Gilson Nathalie, Braeckman Dominique, DIALLO Béa et SIMONET Jacques, Proposition de résolution relative à la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, 54 (2005-2006)-N°1.

jeunesse : « le nombre de mineurs qui commettent des agressions sexuelles augmentent, la gravité des faits commis augmente (...), les agresseurs sont de plus en plus jeunes (parfois à 10-11 ans) et on rencontre de plus en plus d'adolescents poly-délinquants. (...) On constate aussi une augmentation de l'agression sexuelle banale et ordinaire (par exemple les tournantes). Dans ce dernier cas, les jeunes sont « ordinaires », ce qui signifie qu'ils n'ont pas de problèmes psychopathologiques, ils n'ont commis aucun autre délit. Cela interroge considérablement les mœurs, l'éducation. » (4)

Le projet Groupados de l'équipe SOS Enfants de l'ULB prend en charge ces mineurs délinquants, notamment dans le cadre d'un travail en groupe thérapeutique. « Cet outil thérapeutique est très important parce qu'il faut pouvoir travailler avec certains jeunes sur des aspects très compliqués voire impossibles à travailler au cours d'une thérapie individuelle. Ces aspects sont : le respect des autres, le manque ou l'absence de capacité d'introspection, une mentalisation trop faible et le manque d'empathie. Il en est de même pour les jeunes qui ont des problèmes d'estime de soi, des capacités relationnelles réduites avec les autres et des problèmes d'habilité sociale ».

Beaucoup d'adolescents sont confrontés à une sexualité exhibée, entre autres, sur les murs de la ville, dans les magazines ou dans les messages ou images publicitaires. Il est dès lors important que les jeunes puissent avoir, suffisamment tôt, les outils nécessaires pour ne pas se laisser submerger par l'image d'une sexualité stéréotypée. Ces outils doivent, d'une part, apprendre aux jeunes à décoder, prendre distance par rapport aux images et message auxquels ils peuvent être confrontés et les intégrer de façon saine et cadrée et, d'autre part, valoriser l'aspect affectif et relationnel de la sexualité. Le renforcement des possibilités données aux jeunes de parler sainement de relations affectives, amicales, et sexuelles est indispensable.

Les participants aux Carrefours recommandent en premier lieu un travail de prévention :

« Il faut étudier la possibilité de mettre en place des modules à l'éducation affective et sexuelle fondée sur le respect. Toutefois, le poids de la prévention ne doit pas reposer uniquement sur les enfants et il ne faut pas oublier l'éducation à la parenté responsable.

Les enseignants doivent être responsabilisés à la problématique (par des modules lors de la formation en école normale par exemple) mais ce n'est pas à eux de donner ces modules de prévention. Il faut faire appel à des équipes spécialisées (ex. les centres de planning familial). Il faut leur permettre de développer ces pro-

(4) *Mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel, Carrefours de l'aide à la jeunesse*, Compte-rendu intermédiaire du 10 juin 2005, document de travail, page 2. Aucun document de synthèse définitif ne semble avoir été rédigé dans le cadre de carrefour.

jets à moyen et long termes (plutôt que des interventions ponctuelles comme c'est souvent le cas) (...) » (5)

Les deux problèmes évoqués ci-dessus ne concernent heureusement qu'une minorité de jeunes, même s'ils sont inquiétants et qu'ils doivent être pris en compte.

Mais ils représentent en quelque sorte la masse émergente de l'iceberg et symbolisent la précarité, le manque d'information et le manque de ressources de beaucoup de jeunes dans la découverte de la vie sexuelle et affective et les risques qu'elle peut comporter.

En matière de maladies sexuellement transmissibles, dont notamment le SIDA, les adolescents ne sont pas non plus à l'abri. Ainsi, « Le réseau sentinelle de cliniciens enregistre pratiquement toutes les MST. Les jeunes (15-24 ans) constituent 24% des enregistrements de 2000 à 2004. » (6)

La brochure, *Adolescentes : sexualité et santé de la reproduction, État des lieux en Wallonie et à Bruxelles*, est un document de référence portant sur différents aspects de la santé de la reproduction des jeunes femmes âgées de 10 à 17 ans en Région wallonne et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce document montre que les relations sexuelles chez les adolescentes concernent une minorité qui n'est pas négligeable, même si les jeunes filles d'aujourd'hui ne sont pas beaucoup plus nombreuses que celles d'il y a une quinzaine d'années à avoir déjà eu une relation sexuelle. Par ailleurs, des relations sexuelles semblent survenir de manière de plus en plus précoce, c'est-à-dire avant l'âge de 14 ans.

En conclusion de leur brochure particulièrement documentée, les auteurs d'*Adolescentes, sexualité et santé de la reproduction* notent que les jeunes ne sont pas égaux face aux risques de MST. Et en particulier les jeunes femmes. « Les plus vulnérables se retrouvent dans les populations socio-économiquement défavorisées ; habitant en Province de Hainaut ou en Région de Bruxelles-Capitale; fréquentant l'enseignement professionnel; migrantes originaires d'Afrique subsaharienne.

Il y a lieu d'être également attentifs à la question de l'orientation sexuelle qui peut aussi être un facteur de risque chez les jeunes. Ainsi, « selon les études actuellement disponibles, surtout nord-américaines, sur les tentatives de suicide, les jeunes hommes homosexuels, bisexuels ou identifiés comme tels présentent des ris-

(5) *Mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel, Carrefours de l'aide à la jeunesse*, Compte-rendu intermédiaire du 10 juin 2005, document de travail, page 16. Recommandations également reprises dans le Rapport annuel 2005-2006 du délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française.

6 Douchan Beghin et al., *Adolescentes : sexualité et santé de la reproduction, État des lieux en Wallonie et à Bruxelles*, Bruxelles, février 2006, 80 pages, page 59.

ques de 6 à 16 fois plus grands que leurs collègues hétérosexuels. » (7)

Tous ces éléments et bien d'autres plaident, au-delà des campagnes de prévention et des mises à disposition de préservatifs ou autres moyens de contraception, pour un dispositif généralisé d'animation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans le cadre scolaire qui dépasse l'information cloisonnée sur les risques de grossesse, les maladies sexuellement transmissibles ou autres maladies que peuvent provoquer les relations sexuelles.

En effet, les changements de comportement ne suivent pas nécessairement l'accès à la connaissance. L'information ne suffit jamais ; les déterminants les plus importants des changements concernent l'attitude (intentions, respect de l'autre, croyances, projection dans le futur), l'aptitude à développer et maintenir un comportement de protection, l'environnement physique et notamment l'accessibilité aux services socioculturels et médicaux, et l'environnement psychosocial (degré de tolérance, refus de relations sexuelles dans un groupe d'amis, présence et influence de la pornographie, etc.).

L'image de soi-même comme la capacité des jeunes à négocier des relations affectives et sexuelles en se respectant et en respectant l'autre, est influencée par les pairs, la publicité, l'éducation, les clichés sur les relations homme-femme, les images et stéréotypes de la féminité ou du couple, ou encore le besoin de reconnaissance sociale et le désir de grossesse. C'est l'ensemble de ces déterminants qu'il faut envisager, en respectant les convictions et la culture de chacun, dans une approche d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire.

Mais qu'en est-il de la politique en la matière, alors que la totalité des observateurs et des acteurs de terrain appellent de leurs vœux la mise en place de cette sensibilisation à la vie relationnelle, affective et sexuelle chez les jeunes ?

La Ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Santé en Communauté française a fait réaliser en 2003 un vaste état des lieux de la situation dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

« Cette recherche-action a permis une identification qualitative des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle réalisées en milieu scolaire en Communauté Française de Belgique, des acteurs et de leurs formations, des sources de financement, des difficultés et des facteurs facilitant rencontrés par les équipes actives dans le domaine.

Une hétérogénéité des pratiques fut observée lors de cette recherche au niveau du cadre de l'animation, de la méthodologie et du matériel utilisés pour un même public cible, des relais mis en place et dans le fait de prévenir les parents.

(7) *Vulnérabilité des jeunes gays et lesbiennes et risque de suicide, État de la question et pistes de prévention, Synthèse de la journée d'étude organisée le 17 juillet 2001*, Observatoire socio-épidémiologique du sida et des sexualités (Facultés universitaires Saint-Louis), page 6.

Des difficultés rencontrées par les équipes ont été identifiées dans les collaborations entre les divers acteurs, dans les disponibilités financières, géographiques, temporelles tant au niveau des équipes actives qu'au niveau des possibilités dans les horaires scolaires.

Des refus et des résistances ont été signalés soit pour des raisons idéologiques soit parce que l'éducation à la vie affective et sexuelle est un sujet délicat à aborder. » (8)

Par ailleurs, cet état des lieux avance que « l'influence de la pornographie et des séries télévisées montre que, si des jeunes sont encore romantiques et pensent à l'amour et à l'affection ou vivent des relations épanouissantes, d'autres, par contre, perçoivent les relations sexuelles comme des actions dénuées de tendresse. L'autre est alors un objet de plaisir passager. » (9)

On remarquera par ailleurs que cette influence de la pornographie devient de plus en plus prépondérante avec l'essor des nouvelles technologies de l'information, conduisant certains jeunes jusqu'à une « addiction » aux contenus pornographiques, lesquels contenus véhiculent en général des stéréotypes de rapports dominant-dominé et battent en brèche la promotion de l'égalité entre genres.

D'autres constats sont mis en évidence par l'état des lieux :

- il n'y a pas de couverture satisfaisante de l'éducation à la vie affective et sexuelle;
- les actions sont menées de manière isolée et non coordonnée;
- les intervenants sont d'origine très diverses;
- les classes visées sont très variables;
- les contenus des animations sont très variés.

Enfin, constat essentiel de cet état des lieux, l'inégalité de l'accès aux animations : les élèves de l'enseignement artistique et professionnel (30%), de l'enseignement technique (26%), sont plus nombreux que ceux de l'enseignement général (18%) à ne pas avoir bénéficié d'animations.

Ce constat est d'autant plus alarmant que les études montrent une plus grande fragilisation des jeunes issus des milieux défavorisés, comme démontré plus haut.

Éclairée par ces études, et souhaitant apporter une réponse aux recommandations du groupe de travail sur la contraception chez les jeunes de la Conférence interministérielle de santé publique, la Ministre de l'Aide à la jeunesse et de la santé de la Communauté française a lancé durant l'année scolaire 2003-2004 un projet-pilote

(8) Katty Renard et Danielle Piette, *État des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Communauté française de Belgique : enquête qualitative*, ULB-Promes, Bruxelles, 2003, page 63.

(9) Cité in Douchan Beghin et al., *Adolescentes : sexualité et santé de la reproduction, État des lieux en Wallonie et à Bruxelles*, Bruxelles, février 2006, 80 pages, page 26.

d'implantation d'animations à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire.

S'inspirant de programmes développés dans le canton de Genève, il s'agissait alors pour quarante équipes d'animateurs VAS de réaliser cinq animations de quatre heures. Les niveaux scolaires souhaités pour ces deux cents classes étaient au choix : la 4^{ème} primaire, la 6^{ème} primaire ou la 4^{ème} secondaire professionnelle dans l'enseignement ordinaire et des niveaux similaires dans l'enseignement spécialisé.

Ces animations visaient à développer une vision positive de la vie affective et sexuelle et d'accroître l'information et la sensibilisation et les compétences des élèves dans ce domaine. Les objectifs poursuivis par les animations étaient répartis en 9 axes différents :

- Autonomie
- Santé physique
- Communication
- Contraception
- Lecture des médias
- Estime de soi
- Différenciation
- Plaisir
- Respect

Le projet pilote proposait des animations à l'école primaire. Il ne s'agissait pas de parler du préservatif. Mais l'espace de parole ainsi créé permettait aux jeunes élèves de parler des changements corporels liés à la puberté, à la différence fille-garçon, à la manière de respecter et d'être respecté, notamment en exprimant à l'autre ce dont on a envie ou ce dont on ne veut pas.

L'évaluation du projet pilote fut confiée à deux équipes universitaires (ULB-Promes et FUNDP) et s'est déroulée de mai 2004 à septembre 2005. Cette évaluation a globalement validé le dispositif, et montré que le contenu et la méthode étaient en phase avec les besoins des jeunes. L'évaluation a surtout identifié les freins et leviers à la généralisation du projet-pilote.

Parmi les freins pointés par l'évaluation, les difficultés institutionnelles qui font dépendre la généralisation d'une étroite collaboration entre différents ministres de différentes entités fédérées; une difficulté de collaboration qui existe également entre les différents acteurs de terrain (centres de plannings familiaux, centres PMS et équipes PSE, etc.); mais aussi, le caractère toujours sensible de la sexualité et les représentations liées aux animations VAS, aux animateurs, et à chacun des partenaires; et enfin, le problème du financement et le manque d'acteurs de terrain pour couvrir l'ensemble du projet d'implantation structurelle.

Les auteurs de l'évaluation concluent en soulignant que « la généralisation des animations semble s'imposer comme une solution permettant de supprimer l'inéquité du système actuel et à l'aval de la majorité des

partenaires (parents, jeunes, animateurs, écoles, etc.) : elle permettra à tous les élèves d'avoir dans [leur] parcours scolaire des animations et fera ainsi respecter le principe d'égalité, de droit de chaque jeune à l'éducation VAS. » (10)

Sur la base de nombreux rapports rédigés depuis 2003 par des équipes universitaires qui plaident pour la généralisation des expériences pilotes et des avis unanimes des acteurs de terrain, certaines initiatives ont été prises par le Gouvernement de la Communauté française pour favoriser et organiser de façon structurée les animations EVRAS. Mais des contraintes budgétaires et des difficultés institutionnelles retardent cependant la généralisation de ces animations.

Interrogées à plusieurs reprises au Parlement de la Communauté française, les Ministres de la Santé et de l'Enseignement obligatoire ont assuré que de nombreuses écoles organisent des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle sur base volontaire, en collaboration avec des centres de planning familial ou d'autres organisations. Le rôle des PSE et des PMS est également important. En ce qui concerne les populations les plus fragilisées, un travail spécifique est réalisé dans les écoles à discrimination positive. Pour ce qui concerne la généralisation et l'organisation systématique et obligatoire des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle, un travail a été réalisé avec les centres de planning familial pour identifier le moment auquel les animations peuvent être mises en place, à partir de quel âge ou de quelle classe de primaire, avec quel type d'approche...

Des précisions ont également été données quant à la périodicité des animations. Celles-ci pourraient être « dispensées par les centres de planning familial, (...) aux quatrième et sixième années du primaire, et aux deuxième et quatrième années du secondaire. » (11)

Quant au budget total qui devrait être dégagé par les différents départements régionaux et communautaires, il serait évalué à un million d'euros par tranche d'âge. (12)

La Ministre de la Santé devait toutefois convenir de la difficulté d'arriver à des résultats : « Malgré toute l'importance du sujet, ce dossier n'est pas simple. Dans un premier temps, nous avons travaillé en interne au gouvernement de la Communauté française afin de généraliser et systématiser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Malgré plusieurs réunions, nous ne sommes pas arrivés à un accord. » (13)

(10)Renard, Hanot et al., *Évaluation du projet pilote d'implantation structurelle d'animations à la vie affective et sexuelle à l'école en Communauté française de Belgique, résumés et recommandations*, septembre 2005, page 10.

(11)Réponse de la Ministre de la Santé à Damien Yzerbyt et Chantal Bertouille en date du 15 février 2006.

(12)Évaluation fournie par la Ministre de la Santé le 13 février 2008 en Commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la jeunesse en réponse à une question orale d'Isabelle Emmerly et de Chantal Bertouille.

(13)Réponse de la Ministre en charge de la Santé à une question orale de Paul GALAND le 19 juin 2007.

Néanmoins, des contacts ont été pris avec les Ministres de la Région Wallonne et de la COCOF compétents et un projet-pilote est en cours de réflexion. Des obstacles institutionnels et budgétaires existent cependant encore pour la mise en place effective d'animations généralisées, accessibles à tous et harmonisées dans leur contenu et leurs objectifs.

Interpellé par ces obstacles, le Parlement Wallon souhaite que le Gouvernement Wallon, en concertation avec celui de la Communauté française, puisse les solutionner rapidement afin d'entamer le travail concerté de généralisation progressive des animations EVAS, et donc d'égalité d'accès à ces animations.

Il importe que la COCOF, la Communauté française et la Région wallonne lancent ce vaste programme intégré à la politique d'enseignement et de promotion de la santé qui répond aux besoins des jeunes.

La présente proposition de résolution s'appuie dès lors sur les recommandations formulées au terme du processus d'évaluation pour inciter fermement le Gouvernement Wallon à reprendre des initiatives dans ce dossier, à chercher, avec les différents partenaires concernés, à concrétiser, sous la forme d'un accord de coopération, un cadre légal pour le développement et la généralisation progressive et complète des animations à la vie sexuelle et affective dans le milieu scolaire.

Plutôt que de figer les choses, ce cadre doit permettre la coopération entre tous les acteurs concernés (plannings, écoles, équipes PSE, PMS, etc.) et garantir l'adaptation des acteurs aux différents contextes qu'ils rencontrent sur le terrain, et ce pour répondre au mieux aux besoins des jeunes.

Il est essentiel aujourd'hui de travailler par étapes et en concertation en maintenant un cap clair vers la généralisation des animations et dès lors l'égalité d'accès de tous les jeunes.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

recommandant la généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire

Vu le décret de la Région Wallonne du 18 juillet 1997 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de planning;

Vu le décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre;

Vu le décret de la Communauté française du 14 juillet 1997 relatif à la promotion de la santé;

Vu le décret de la Communauté française du 20 décembre 2001 relatif à la Promotion de la Santé à l'École;

Ayant pris connaissance des évaluations des projets pilotes en matière d'animation à la vie affective et sexuelle menées en Communauté française, et des recommandations au terme de celles-ci par les équipes universitaires;

Considérant qu'une vision positive de la vie relationnelle, affective et sexuelle tout au long de la vie permet de diminuer fortement les facteurs de risque : grossesses non désirées, faits de délinquance sexuelle, maladies sexuellement transmissibles, stigmatisation d'orientations sexuelles;

Soulignant, à l'instar des experts chargés de l'évaluation des projets pilotes, que cette vision positive peut être acquise par l'organisation de modules d'animation, notamment par les centres de plannings familial, dans le cadre scolaire;

Constatant à ce jour que les initiatives et actions des Gouvernements n'ont pas encore pu aboutir à une mise en œuvre généralisée des modules d'animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle;

Constatant dès lors l'inéquité du système actuel, en particulier pour les jeunes fréquentant l'enseignement technique et professionnel;

Convaincu que le lancement rapide d'un processus phasé et progressif de généralisation des modules d'animation à la vie affective et sexuelle sera profitable à tous les élèves, sans distinction;

Relayant les demandes de groupes d'experts, en particulier celles émises régulièrement par la Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse;

Appelant vivement à une coopération et à des synergies entre les francophones dans l'élaboration d'une politique visant à améliorer le bien-être et la santé de la population dans son ensemble;

Le Parlement Wallon :

– Demande que les ministres de la Région Wallonne, avec ceux de la Ccof et ceux de la Communauté française crée les synergies nécessaires à la mise en œuvre rapide d'une généralisation phasée et progressive, tenant compte des contraintes budgétaires, des modules d'animation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'ensemble des élèves de la Communauté française;

– Recommande l'adoption d'un accord de coopération définissant les rôles et les obligations de chacun des gouvernements et des acteurs de terrain;

– Demande que les acteurs de terrain soient associés à la préparation de cet accord;

– Recommande la définition en concertation avec les acteurs d'un calendrier préparatoire à la généralisation de la mesure, en vue du lancement du processus dans le courant de l'année scolaire 2008-2009.

M. DETHIER-NEUMANN

I. SIMONIS

CH. BERTOUILLE

J.-P. PROCUREUR

P. WACQUIER